



Le Canada veut des entrepreneurs!

Le nouveau Programme de visa pour démarrage d'entreprise du Canada est le premier en ce genre au monde. Il repose sur une collaboration entre les entrepreneurs immigrants et des organisations chevronnées du secteur privé qui sont spécialisées dans l'appui aux jeunes entreprises.

Le Canada ouvre grandes ses portes aux entrepreneurs, ne se contentant pas comme les autres pays de leur offrir un statut « temporaire » ou « conditionnel » : les candidats retenus pour participer à ce programme peuvent demander immédiatement la résidence permanente, pourvu qu'une organisation désignée du secteur privé au Canada s'engage à les appuyer.

Vous voulez bâtir une entreprise dynamique capable d'être compétitive sur la scène mondiale? Faites-le ici, au Canada.



cic.gc.ca/entreprise

Les avantages du Canada

Le Canada ouvre ses portes aux entrepreneurs de nouvelles entreprises du monde entier.

De nombreuses raisons font du Canada un endroit formidable pour fonder votre entreprise.

Forte croissance économique : Selon le magazine *Forbes*, le Canada est le meilleur pays du G-20 où mener des affaires. Le Canada jouit de la meilleure position budgétaire du G-7 et ses perspectives financières sont parmi les plus prometteuses du G-20.

Coûts de revient des entreprises et impôts peu élevés : Le Canada offre un climat d'affaires accueillant à faible taux d'imposition et coûts de revient, ce qui permettra à votre entreprise de prospérer. Le taux d'imposition général que le Canada applique aux nouveaux investissements des entreprises est considérablement moins élevé que celui des autres pays du G-7.

KPMG classe le Canada au rang du pays le plus concurrentiel du G-7 à cet égard.

Lieu par excellence pour la recherche et l'innovation : Le Canada est un milieu propice à la recherche et à l'innovation, notamment en raison d'une infrastructure de recherche et de développement (R. et D.) de calibre mondial, de mesures fiscales incitatives et de chercheurs talentueux. Grâce aux crédits d'impôts fédéraux et provinciaux, les investisseurs étrangers peuvent épargner en moyenne 30 % sur leurs investissements en R. et D. au Canada.

Qualité de vie exceptionnelle : La grande qualité de vie du Canada offre un contexte très favorable au succès des personnes, des familles et des entreprises ayant des ramifications internationales. Selon la Banque mondiale, en 2011, le Canada s'est classé parmi les premiers pays du G-20 pour ce qui est du niveau de vie de ses habitants. Le Canada possède une main-d'œuvre hautement instruite, flexible et multiculturelle.



Que dois-je faire pour être admissible?

Avant de présenter une demande, vous devez convaincre un groupe d'investisseurs providentiels, un fonds de capital-risque ou un incubateur d'entreprises désigné du Canada de s'engager à appuyer votre concept d'affaires.

Citoyenneté et Immigration Canada a collaboré avec l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, la National Angel Capital Organization et la Canadian Association of Business Incubation afin de désigner les organisations du secteur privé participantes. La liste de ces organisations se trouve en ligne à l'adresse cic.gc.ca/entreprise.

Si vous souhaitez présenter une demande de visa pour démarrage d'entreprise, communiquez avec l'une de ces organisations et convainquez-la que votre concept d'affaires mérite son appui. Une fois que l'organisation se sera engagée à vous appuyer, vous pourrez présenter une

demande d'immigration à Citoyenneté et Immigration Canada dans le cadre du Programme.

En plus de vous soumettre aux vérifications d'usage en matière de santé et de sécurité, vous devrez démontrer que vous êtes apte à communiquer en français ou en anglais, que vous avez terminé une année d'études dans un établissement postsecondaire et que vous disposez d'assez d'argent pour subvenir à vos besoins pendant que vous mettez votre entreprise sur pied.

Pour plus d'information

La page cic.gc.ca/entreprise du site Web de Citoyenneté et Immigration Canada est votre premier arrêt pour obtenir de l'information sur l'admissibilité au Programme de visa pour démarrage d'entreprise et aux autres programmes de Citoyenneté et Immigration Canada. Tous les formulaires et les guides nécessaires pour vous aider à remplir votre demande sont disponibles en ligne.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2013

Ci4-108/2013-1F-PDF
ISBN 978-0-660-21401-6
C&I 1701-10-2013

